



Corporation de la municipalité de La Nation

Procès-verbal de la réunion de Conseil ordinaire

N° de la réunion : 2024-21
Date : le 28 octobre 2024
Heure : 04 h 30
Endroit : Hôtel de ville, 958 route 500 ouest, Casselman

Présence des membres du Conseil Francis Brière, Maire, Tim Stewart, Conseiller quartier 1, Alain Mainville, Conseiller quartier 2, Danik Forgues, Conseiller quartier 3, Raymond Lalande, Conseiller quartier 4, Daniel Boisvenue, Conseiller quartier 5, Marjorie Drolet, Conseillère quartier 6

Présence du personnel municipal Pierre Leroux, Directeur général, Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative, Aimée Roy, Greffière, Amélie Deschamps, Coordinatrice de la communication et du marketing, Guylain Laflèche, Directeur de l'urbanisme, Justin Lafrance, Directeur des loisirs par intérim, Marc Legault, Directeur des travaux publics, Mario Villeneuve, Chef pompier, Nadia Knebel, Trésorière, Nicholas Pigeon, Directeur de l'eau et des égouts, Guy Prévost, Gérant de la réglementation municipale

Président: Francis Brière, Maire

Préparé par: Julie Langlois-Caisse, Assistante administrative

Révisé par: Aimée Roy, Greffière

Video: L'enregistrement de la réunion est disponible pour visionnement sur la [Chaîne YouTube de La Nation](#)

1. Appel de présences

Résolution: 340-2024

Proposé par: Danik Forgues

Appuyé par Marjorie Drolet

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ouverte à **16h31**.

Adoptée

2. Additions et modifications

Addition:

Item 13.1 - Motion proposée demandant que les Comtés Unis de Prescott et Russell révisé la méthode actuelle de répartition de l'impôt

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution: 341-2024

Proposé par: Alain Mainville

Appuyé par Raymond Lalande

Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit accepté incluant les modifications apportées séance tenante, le cas échéant.

Adoptée

4. Déclaration d'intérêt pécunier

5. Adoptions de procès-verbaux du Conseil

6. Présentations, délégations et pétitions

7. Items par consentement

Tous les articles énumérés sous la rubrique Articles faisant l'objet d'un consentement seront adoptés par une résolution. Ces articles requièrent un vote majoritaire et ne doivent pas faire l'objet d'une discussion séparée, à moins qu'une demande à cet effet soit faite avant que le conseil vote sur la résolution. Les articles séparés doivent être examinés immédiatement par la suite.

Résolution: 342-2024

Proposé par: Tim Stewart

Appuyé par Marjorie Drolet

Qu'il soit résolu que tous les items énumérés sous 7. Items par consentement soient reçus et approuvés, tels que présentés, sauf les items 7.1 et 7.4.

Adoptée

7.1 Résolution visant à soutenir la résolution de Stirling Rawdon concernant la divulgation des salaires dans le secteur public

Item adressé séparément:**Résolution proposée:**

Attendu que le conseil de la Municipalité de La Nation appuie la résolution du Canton de Stirling-Rawdon concernant la divulgation des salaires dans le secteur public ;

Qu'il soit donc résolu que le conseil de la Municipalité de La Nation demande à la province de mettre à jour la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public afin de refléter les taux d'inflation depuis 1996; et,

Qu'il soit également résolu que le conseil municipal de La Nation demande que la loi soit mise à jour de façon à ce que le taux d'inflation soit appliqué chaque année à l'obligation de divulguer les salaires du secteur public,

Qu'il soit aussi résolu que cette résolution soit envoyée au bureau du premier ministre de l'Ontario, au ministère des Affaires municipales et du Logement et à l'Association des municipalités de l'Ontario.

Motion pour modifier la résolution proposée:**Résolution: 343-2024**

Proposé par: Marjorie Drolet

Appuyé par Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve de modifier la résolution proposée comme suit:

Changer "**Attendu que** le conseil de la Municipalité de La Nation appuie la résolution du Canton de Stirling-Rawdon concernant la divulgation des salaires dans le secteur public" pour "**Attendu que** le conseil de la Municipalité de La Nation comprend la résolution du Canton de Stirling-Rawdon concernant la divulgation des salaires dans le secteur public"

Adoptée

Résolution modifiée:**Résolution: 344-2024**

Proposé par: Danik Forgues

Appuyé par Marjorie Drolet

Attendu que le conseil de la Municipalité de La Nation comprend la résolution du Canton de Stirling-Rawdon concernant la divulgation des salaires dans le secteur public ;

Qu'il soit donc résolu que le conseil de la Municipalité de La Nation demande à la province de mettre à jour la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public afin de refléter les taux d'inflation depuis 1996; et,

Qu'il soit également résolu que le conseil municipal de La Nation demande que la loi soit mise à jour de façon à ce que le taux d'inflation soit appliqué chaque année à l'obligation de divulguer les salaires du secteur public,

Qu'il soit aussi résolu que cette résolution soit envoyée au bureau du premier ministre de l'Ontario, au ministère des Affaires municipales et du Logement et à l'Association des municipalités de l'Ontario.

Adoptée

7.2 Résolution pour modifier l'horaire des réunions de Conseil ordinaires pour le mois d'avril 2025

Résolution proposée:

Attendu que le 21 octobre 2024, le Conseil a adopté la résolution no 328-2024 adoptant les dates des réunions ordinaires du conseil pour 2025 telles que recommandées dans le rapport CL-17-2024.

Attendu que conformément au règlement de procédure du conseil no 91-2024, les réunions ordinaires du conseil se tiendront les deuxième et quatrième lundis du mois.

Il est donc résolu que le conseil approuve que le calendrier des réunions ordinaires du conseil de 2025 soit modifié de sorte que les réunions ordinaires du conseil pour le mois d'avril 2025 aient lieu le 14 avril et le 28 avril 2025.

7.3 Pièce justificative des comptes payables

Motion pour approuver les comptes payables du 1er octobre 2024 au 31 octobre 2024, pièce justificative 24, pour le montant total de 2 019 916,35 \$.

7.4 Rapport #BL-01-2024 Ordinateurs pour les véhicules du département de règlements municipaux

Item adressé séparément.

Item reporté.

Ajournement pour réunion publique de zonage:

Résolution: 345-2024

Proposé par: Alain Mainville
Appuyé par Tim Stewart

Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ajournée à **16h55** pour une réunion publique de zonage.

Adoptée

Réouverture après la réunion publique de zonage:

Résolution: 348-2024

Proposé par: Danik Forgues
Appuyé par Tim Stewart

Qu'il soit résolu que la réunion de Conseil ordinaire soit rouverte à **17h03**.

Adoptée

8. Rapports des départements et des comités du Conseil

8.1 Budget 2025 Première ébauche

Résolution: 349-2024

Proposé par: Danik Forgues
Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que le Conseil reçoive le rapport F-20-2024 et accuse réception de la première ébauche du budget 2025, et que d'autres discussions sur le budget se tiendront le 6 et 7 novembre 2024.

Adoptée

9. Rapports d'un enquêteur ou de l'Ombudsman

10. Avis de motion

11. Résolutions

11.1 Adoption des items énumérés sous #8. Rapports des départements et des comités du Conseil

Aucune action.

11.2 Demande de commandite - Association de Hockey Mineur Casselman-Embrun IceDogs

Aucune action.

11.3 Demande de don - Campagne des lutins de Noël de Valoris - Cadeaux de Noël pour les enfants

Résolution: 350-2024**Proposé par:** Tim Stewart**Appuyé par** Raymond Lalande

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve de remettre un don total de 900,00\$, à Valoris, 200,00 \$ à être prélevé du compte de don des CUPR, 100,00 \$ à être prélevé du compte de don du quartier 1 et 600,00 \$ à être prélevé du compte de don du quartier 4.

Adoptée

11.4 Demande de don - Maison de la famille d'Embrun - Snowsuits for children

Item reporté de la réunion du 21 octobre 2024.

Résolution: 351-2024**Proposé par:** Marjorie Drolet**Appuyé par** Raymond Lalande

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve de remettre un don total de 1 200,00\$, à Maison de la famille Embrun, 300,00 \$ à être prélevé du compte de don des CUPR, 100,00 \$ du compte de don du quartier 3, 600,00 \$ du compte de don du quartier 4, 100,00 \$ du compte de don du quartier 5 et 100,00 \$ du compte de don du quartier 6.

Adoptée

12. Règlements**12.1 Règlement #129-2024 Modification au règlement de zonage #2-2006, Partie de lot 28, Concession 1, Ancien Cambridge****Résolution: 352-2024****Proposé par:** Alain Mainville**Appuyé par** Tim Stewart

Qu'il soit résolu que le Règlement #129-2024 pour modifier le règlement de zonage #2-2006, Partie de lot 28, Concession 1, ancien Cambridge, tel que présenté à l'ordre du jour le 28 octobre 2024, soit adopté en première, deuxième et troisième lecture.

Adoptée

13. Rapports concernant des nouveaux dossiers**13.1 Motion proposée demandant que les Comtés Unis de Prescott et Russell révise la méthode actuelle de répartition de l'impôt**

Résolution proposée:

Attendu que la municipalité de La Nation possède une proportion élevée de terres agricoles et d'autres catégories de propriétés à faible imposition, ce qui entraîne une répartition de l'impôt qui peut ne pas refléter avec précision sa capacité à générer des revenus;

Et attendu que la méthode actuelle de répartition de l'impôt entre les municipalités membres des Comtés Unis de Prescott et Russell ne tient peut-être pas pleinement compte de la diversité économique et de la composition foncière de chaque municipalité;

Et attendu qu'il est nécessaire de s'assurer que la méthode de répartition de l'impôt soit juste, équitable et reflète la capacité réelle de chaque municipalité à contribuer financièrement au palier supérieur;

Et attendu que les Comtés Unis de Prescott et Russell réalisent actuellement un examen de la prestation des services afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services offerts à nos communautés;

Il est donc résolu que le Conseil de La Nation demande formellement au Conseil des Comtés Unis de Prescott et Russell de :

1. Diriger l'examen en cours de la prestation des services pour inclure une évaluation complète du modèle actuel de calcul de l'impôt utilisé pour répartir l'impôt du palier supérieur entre les municipalités membres.
2. Explorer des modèles de calcul de l'impôt alternatifs, tels que la méthode d'évaluation pondérée, qui tiennent compte des compositions variées des classes de propriétés et des ratios fiscaux de chaque municipalité.
3. Faire rapport à toutes les municipalités membres des conclusions et recommandations sur les ajustements potentiels ou l'adoption d'un nouveau modèle de calcul de l'impôt qui favorise l'équité entre toutes les municipalités membres.

Rationale :

La méthode actuelle de répartition de l'impôt peut imposer un fardeau financier injustifié aux municipalités comme La Nation, qui possèdent une proportion plus élevée de terres agricoles et d'autres propriétés à faible imposition. Cela peut limiter notre capacité à offrir des services essentiels et à investir dans le développement communautaire. En révisant et en adoptant potentiellement un modèle de calcul de l'impôt alternatif qui tient compte des compositions des classes de propriétés et des ratios fiscaux, les Comtés Unis peuvent garantir une répartition plus équitable des obligations fiscales. Intégrer cette révision dans l'examen actuel de la prestation des services permet de maximiser les ressources et de

promouvoir une approche holistique pour améliorer les services municipaux et les pratiques financières à travers la région.

Résolution: 353-2024

Proposé par: Raymond Lalande

Appuyé par Alain Mainville

Qu'il soit résolu que les procédures du conseil soit suspendues afin d'adresser la motion ce soir.

Adoptée

Résolution: 354-2024

Proposé par: Tim Stewart

Appuyé par Danik Forgues

Attendu que la municipalité de La Nation possède une proportion élevée de terres agricoles et d'autres catégories de propriétés à faible imposition, ce qui entraîne une répartition de l'impôt qui peut ne pas refléter avec précision sa capacité à générer des revenus;

Et attendu que la méthode actuelle de répartition de l'impôt entre les municipalités membres des Comtés Unis de Prescott et Russell ne tient peut-être pas pleinement compte de la diversité économique et de la composition foncière de chaque municipalité;

Et attendu qu'il est nécessaire de s'assurer que la méthode de répartition de l'impôt soit juste, équitable et reflète la capacité réelle de chaque municipalité à contribuer financièrement au palier supérieur;

Et attendu que les Comtés Unis de Prescott et Russell réalisent actuellement un examen de la prestation des services afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services offerts à nos communautés;

Il est donc résolu que le Conseil de La Nation demande formellement au Conseil des Comtés Unis de Prescott et Russell de :

1. Diriger l'examen en cours de la prestation des services pour inclure une évaluation complète du modèle actuel de calcul de l'impôt utilisé pour répartir l'impôt du palier supérieur entre les municipalités membres.
2. Explorer des modèles de calcul de l'impôt alternatifs, tels que la méthode d'évaluation pondérée, qui tiennent compte des compositions variées des classes de propriétés et des ratios fiscaux de chaque municipalité.

3. Faire rapport à toutes les municipalités membres des conclusions et recommandations sur les ajustements potentiels ou l'adoption d'un nouveau modèle de calcul de l'impôt qui favorise l'équité entre toutes les municipalités membres.

Adoptée

14. **Autres dossiers présentés par les membres du Conseil**
15. **Consultations publiques et audiences**
16. **Annonces**
17. **Discussions stratégiques**
18. **Huis clos**

Ajournement pour séance à huis clos:

Résolution: 355-2024

Proposé par: Marjorie Drolet

Appuyé par Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que la présente réunion soit ajournée à **17h39** pour une séance à huis clos, conformément avec les sections suivantes de la Loi de 2001 sur les municipalités:

Section 239(2) Une réunion ou une partie de celle-ci peut se tenir à huis clos si l'une des questions suivantes doit y être étudiée :

(d) les relations de travail ou les négociations avec les employés;

Adoptée

Réouverture après la séance à huis clos:

Résolution: 356-2024

Proposé par: Raymond Lalande

Appuyé par Daniel Boisvenue

Qu'il soit résolu que la présente réunion soit ajournée à **17h45**.

Adoptée

18.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos tenue le 23 septembre 2024

18.2 Rapport verbal au sujet des relations de travail

Section 239(2) Une réunion ou une partie de celle-ci peut se tenir à huis clos si l'une des questions suivantes doit y être étudiée :

(d) les relations de travail ou les négociations avec les employés;

19. Règlement pour confirmer les procédures du Conseil

Résolution: 357-2024

Proposé par: Marjorie Drolet

Appuyé par Danik Forgues

Qu'il soit résolu que le règlement no 132-2024, pour confirmer les procédures du Conseil à sa réunion ordinaire du 28 octobre 2024, soit lu et adopté en 1re, 2e et 3e lecture.

Adoptée

20. Avis de réunion publique

- Réunions de Conseil extraordinaires dédiées aux délibérations budgétaires, le 6 et le 7 novembre 2024

- La prochaine réunion de Conseil ordinaire est prévue pour le 12 novembre 2024

21. Ajournement